



# COMMISSION RÉGIONALE DE L'ARBITRAGE

## PROCÈS-VERBAL N°10

Réunion de bureau : Lundi 18 novembre 2024

À : 17h

Présidence : M. Gilles ERMANI.

Présents MME Marion SALEMME, MM. Florian BREVET, Jérôme CASCALES, Victor CHAIX, Florian GONCALVES DE ARAUJO, Sébastien OURS.

Excusé : M. Christopher SPADAFORA.

Assiste(nt) à la séance : MM. Maxime APRUZZESE et Cyril BOUREAU, C.T.R.A – Olivier GONCALVES DE ARAUJO, Agent administratif.

### MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le **22** du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée,
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception),
- soit le jour de la publication de la décision sur **le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.**

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

**Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.**

2. L'appel est adressé à la Commission d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet par tout moyen la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de **100** euros.

La C.R.A félicite chaleureusement M. Ahmed TALEB pour la naissance récente de son fils Nabil ;  
MME Marie REGNIER pour sa désignation en Coupe de France Féminine et M. Loan PENCREACH  
pour sa qualification pour les 16èmes de finale de la Coupe de France des Arbitres.

\*\*\*\*\*

## SECTION ADMINISTRATIVE

La C.R. de l'Arbitrage a entendu ce jour Monsieur Yassin SALAH en visioconférence, jeune arbitre de Ligue dûment convoqué par la commission. Décision prise par Procès-verbal distinct.

\*\*\*\*\*

### Séminaire des Présidents de C.R.A du 16 novembre 2024

M. Victor CHAIX, vice-président de la C.R. de l'Arbitrage, représentait le Président lors de cette journée du 16 novembre, au siège de la F.F.F. Il détaille aux membres de la Commission un compte-rendu des discussions et sujets abordés lors de cette journée très intéressante :

- Fin de mandat de la Commission Fédérale de l'Arbitrage : Évaluation du travail accompli et perspectives d'ici la fin de saison.
- Grandes orientations de la Direction de l'Arbitrage : Mise en avant des axes stratégiques pour les saisons à venir. Augmentation conséquente du budget de la LFA attribué aux Ligues et au District pour l'évolution de l'arbitrage.
- Épreuves des candidats fédéraux : Planification et révision des modalités pour les années futures.
- Points spécifiques Féminines et Futsal : Tour d'horizon des évolutions et du développement de ces catégories.

\*\*\*\*\*

## SECTION TECHNIQUE

### Stage de perfectionnement du 16/11

M. Florian GONCALVES DE ARAUJO fait le bilan du stage de perfectionnement du 16/11, au C.R.E.P.S de Boulouris, en remerciant particulièrement les membres de la C.R.A pour l'encadrement de ce dernier. Ce stage s'adressait aux arbitres seniors centraux et assistants (hors Promotionnels) du Var et de la Côte-d'Azur. 33 arbitres étaient présents, ainsi que 2 observateurs.

Le bilan du stage est très positif, avec une note de 9/10 suite au retour du questionnaire de satisfaction adressé aux arbitres. Des axes d'améliorations sont évoqués, dont certains seront mis en pratique dès le stage de perfectionnement du 30/11/2024.

\*\*\*\*\*

### Stage de perfectionnement du 30/11/2024

Le stage de perfectionnement du 30/11 aura lieu au C.R.E.P.S. d'Aix-en-Provence, sur le même modèle que celui du 16/11. Ce dernier sera adressé aux arbitres seniors centraux et assistants (hors Promotionnels) des Alpes, Grand Vaucluse et Provence. 41 stagiaires sont prévus, 8 arbitres excusés, présence envisagée de 10 observateurs et d'un arbitre de premier plan. Sept membres de la CRA encadreront ce rassemblement.

\*\*\*\*\*

### Affectation en catégorie Régional

Pris également connaissance de l'observation de Madame Malaury GROSS GOSSAY.  
Pris connaissance de l'observation de M. Hassan MOHAMED HAGI.

La C.R. de l'Arbitrage, en application des dispositions réglementaires, nomme MME Malaury GROSS GOSSAY arbitre régional féminine et M. MOHAMED HAGI arbitre régional 2.

\*\*\*\*\*

**Tour d'horizon Féminines**

M. Maxime APRUZZESE prend la parole afin de faire un tour d'horizon des arbitres féminines arbitrant dans notre Ligue.

\*\*\*\*\*

**Le Président**  
**Gilles ERMANI**

**Le Secrétaire**  
**Florian BREVET**